



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 juillet 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 juillet 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 18 juillet 2008

**Subventions aux associations culturelles - SCOP Matapeste**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M.  
Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank  
MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Jean-Pierre GAILLARD - M.  
Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-  
CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M.  
Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick  
DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Gaëlle MANGIN -  
Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis SIMON -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Amaury BREUILLE donne pouvoir à Bernard JOURDAIN - Josiane METAYER donne  
pouvoir à Jacques TAPIN - Delphine RENAUD-PAGE donne pouvoir à Pascal  
DUFORESTEL - Anne LABBE donne pouvoir à Nathalie SEGUIN - Nicole GRAVAT donne  
pouvoir à Denis THOMMEROT - Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude  
SUREAU - Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Alain PIVETEAU  
donne pouvoir à Christophe POIRIER - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frank  
MICHEL - Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN - Elisabeth  
BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Frédéric GIRAUD - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2008**

DELIBERATION D20080287

**VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE Subventions aux associations culturelles - SCOP Matapeste**

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- Elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Par convention en date du 1<sup>er</sup> février 2008, la Ville de Niort et la SCOP « Les Matapeste » ont signé une convention de partenariat afin que l'association puisse développer la création et la diffusion de spectacles et pour permettre la formation et la découverte théâtrale.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, au titre de l'année 2008, une subvention de **18 000 €** a été attribuée à la SCOP « Les Matapeste ». Néanmoins, il apparaît nécessaire d'ajouter, aujourd'hui, un complément de subvention de **1 500 €** concernant les frais de communication.

*Cette subvention sera imputée sur le chapitre budgétaire : 65.3139.6574 (Troupes de théâtres & autres créations).*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant à la convention d'objectifs avec la Scop « Les Matapeste » ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à la structure concernée un complément de subvention d'un montant de **1 500 €**, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant. Pour mémoire, une subvention de 18 000 € a déjà été votée à l'issue du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2008.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Nicolas MARJAULT**